Fonds de Dotation 2026

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les particuliers et toutes les entreprises qui le souhaitent.

COMMENT PARTICIPER ?

Dès aujourd'hui et **avant le 29 décembre** de l'année civile, vous pouvez faire un don en complétant le formulaire (virement ou chèque).

POURQUOI PARTICIPER ?

Pour aider le collège-lycée Sainte-Anne à offrir les meilleures conditions d'accueil à chaque élève. Établissement d'enseignement général, il reçoit peu de subventions publiques (10 % des investissements contre 60 % pour les lycées professionnels et technologiques) et ne perçoit pas la taxe d'apprentissage.

Les fonds contribueront au financement d'investissements et d'actions à visée éducative : infrastructures, matériels pédagogiques, projets portés par les enseignants ou l'association des parents d'élèves, amélioration du cadre de vie et aides individuelles ponctuelles.

QUEL AVANTAGE FISCAL ?

Vos dons sont tous utilisés en intégralité pour nos actions. Vous pouvez bénéficier d'allégements sur votre fiscalité dans certains cas précis. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur votre fiscalité égale à 66 % des versements effectués dans la limite de 20 % de votre revenu imposable pour un particulier ou de 60 % des dons effectués dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires pour une entreprise.

L'ANNÉE DERNIÈRE, VOS DONS ONT PERMIS DE FINANCER ...

L'aménagement du mobilier du foyer collège

avant



après

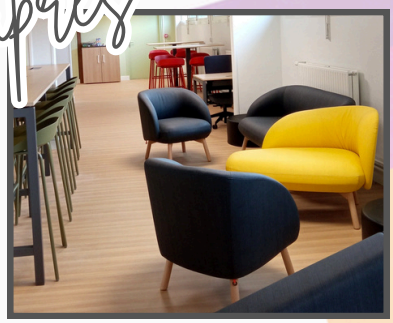



ET NOTRE PROJET 2027 ?

À l'instar de ce qui a été réalisé pour le foyer du collège, nous souhaiterions que la **salle de permanence du collège** fasse peau neuve !

Vos dons sont précieux pour nous aider à concrétiser ce beau projet !

FONDS DE DOTATION SAINTE-ANNE BREST - 20 RUE LAMOTTE PICQUET - 29200 BREST - 02.98.44.76.82

Fonds de Dotation 2026

PARTICIPATION

LES ÉTAPES

1. Compléter le formulaire ci-dessous
2. Faire le versement du don, **par virement** ou **par chèque**
3. Réception du **reçu fiscal**, par courrier, dans le courant du mois de janvier

DATE LIMITE

Pour bénéficier de la déduction fiscale au titre de l'année civile 2026, vos dons peuvent être effectués :

- Par chèque : **jusqu'au 16 décembre 2026** inclus ;
- Par virement : **jusqu'au 29 décembre 2026** inclus.

LE FORMULAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Entreprise

Nom et Prénom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tél. : .....

Montant du versement : .....

Mode de versement : ☐ Virement bancaire (1)

☐ Chèque

(1) Vous recevrez un lien correspondant au montant souhaité après réception de votre formulaire.

VERSEMENT DU DON

Virement bancaire



Cliquez-ici

Chèque



Ordre : Fonds de Dotation de Sainte-Anne BREST

CONTACT | fondsdedotation@sainte-anne-brest.net

FONDS DE DOTATION SAINTE-ANNE BREST - 20 RUE LAMOTTE PICQUET - 29200 BREST - 02.98.44.76.82